

15 parvis René-Descartes  
BP 7000, 69342 Lyon cedex 07  
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00  
[www.ens-lyon.fr](http://www.ens-lyon.fr)

## Convocation – Ordre du jour

Lyon, le 8 décembre 2021,

Affaire suivie par la Direction des affaires juridiques et  
institutionnelles  
Site Descartes  
Mail : [conseil.administration@ens-lyon.fr](mailto:conseil.administration@ens-lyon.fr)

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance plénière du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon qui se tiendra le :

**Mardi 14 décembre 2021 à 9h30 à 15h00**

Salle des conseils

Site Descartes, Lyon

Lien pour la visioconférence : <https://meetings.ringcentral.com/j/1495046378>

(mot de passe : CA14122021)

L'ordre du jour est arrêté comme suit :

**I. PARTIE A** (sujets d'orientation générale qui font l'objet d'une présentation orale et d'un échange)

- I.1. Point d'actualité
- I.2. Approbation des procès-verbaux : séance du 30 septembre 2021 et du 21 octobre 2021(vote)

Décisions financières et budgétaires (vote) :

- I.3. Décisions budgétaires :
  - I.3.A. Budget initial 2022
  - I.3.B. *[Point supprimé]*
- I.4. Contrôle interne budgétaire et contrôle interne comptable 2022 : cartographie des risques et plan d'actions 2022
- I.5. *[Point supprimé]*

**Décisions réglementaires (vote) :**

- I.6. Examen des demandes de dispense de remboursement des anciens normaliens élèves en situation de rupture de l'engagement décennal
- I.7. Campagne d'emplois 2022
- I.8. Mise à jour du dispositif de vidéoprotection
- I.8.bis. Modalités de contrôle des connaissances 2021-2022 pour le M2 Mathématiques et applications (parcours Mathématiques avancées) et M2 Biologie (parcours Biosciences ; parcours FEADéP SV-STU ; parcours Biosciences et modélisation des systèmes complexes ; parcours Biosciences-Santé)

**II. PARTIE B (sujets techniques qui peuvent faire l'objet d'une présentation orale et d'un échange)****Décisions budgétaires et financières (vote) :**

- II.1. Programmation budgétaire des dépenses 2022 financées par la CVEC
- II.2. Concours, contributions, cotisations et subventions versées aux associations internes
- II.3. Validation de la fiche technique modificative relative aux travaux du restaurant universitaire Monod
- II.4. Admissions en non-valeur et remises gracieuses
- II.5. Modification de la grille de rémunération des doctorants contractuels
- II.5.bis. Tarifs relatifs au sponsoring pour l'évènement IMA 2022

**Décisions réglementaires (vote) :**

- II.6. Intégration des travaux du bâtiment M8 et du restaurant universitaire Monod (**sous réserve**)
- II.7. *[Point supprimé]*
- II.8. Suivi portail Master
- II.9. Subrogation
- II.10. Rapport social unique
- II.11. Désignation des personnalités qualifiées au conseil d'administration du Musée des Confluences

**III. Points d'information :**

- III.1. Report des élections étudiantes
- III.2. Critères d'attribution des congés pour projets pédagogiques
- III.3. Groupes de travail sur le sport et le régime spécial d'étude

**IV. Questions diverses**

Je vous rappelle que les dispositions relatives à la représentation des membres du conseil par mandat prévues par le règlement intérieur sont applicables (procuration en annexe).

L'ensemble des pièces pouvant éclairer les débats est consultable sur la plateforme dédiée au conseil d'administration à l'adresse suivante : <https://ged.ens-lyon.fr/>. Je vous rappelle que vous avez reçu par message électronique les informations de connexion nécessaires (identifiant et mot de passe).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Jean-François Pinton  
Président de l'ENS de Lyon

